

## PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet le 17 novembre 2022 : les délibérations votées en séance du conseil municipal du 27 septembre 2022.

Les numéros des délibérations concernées sont listés en annexe.

Ces documents sont mis à la disposition du public et consultables au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 17 novembre 2022 pour une durée de deux mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2022

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire

  
Olivier BIANCHI



ANNEXE :  
Certificat de publication sur internet des délibérations du  
Conseil Municipal du 27 septembre 2022

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2022
- 5- Budget participatif- présentation de l'évaluation de la deuxième édition et du règlement de la troisième édition
- 6- Avis de la Ville de Clermont-Ferrand sur le plan de protection de l'atmosphère 2022- 2027
- 8- Appel à projet- Habiter le Lieu-Dit
- 9- Réseau des jardins partagés
- 10- Soutien à la vie associative- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Clermont-Ferrand, le Centre Communal d'Action Sociale et l'association Habitat et Humanisme Auvergne
- 11- Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Commune de Clermont-Ferrand au cours des exercices 2015 et suivants
- 12- Mutualisations ascendantes & descendantes entre la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole, le CCAS de Clermont-Ferrand et l'École Supérieure d'Art de Clermont Auvergne Métropole : approbation des fiches sectorielles de régularisation 2021 et prévisionnelles 2022
- 13- Mise à disposition à titre onéreux du directeur mutualisé du pôle communication et événementiel de Clermont Auvergne Métropole à la Ville de Clermont-Ferrand
- 14- Attribution de mandats spéciaux aux élus dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger
- 15- Information du conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics
- 16- Demandes de garanties d'emprunt
- 17- Modification de l'objet statutaire d'ASSEMBLIA
- 18- Subventions aux Comités de quartier et à diverses associations de locataires
- 19- Convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand à Clermont Auvergne Métropole "Une seconde vie pour un espace oublié" Budget participatif 2021
- 20- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 22- Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, délégation territoriale Auvergne
- 23- Côtes de Clermont- Acquisition foncière- Parcelles AC35, AC73
- 24- Côtes de Clermont- Acquisition foncière- Parcelles KX 53 et KY40
- 25- Rachat de parcelle à l'Établissement Public Foncier Auvergne – rue Auguste Comte à Clermont-Ferrand
- 26- Rachat de parcelle à l'Établissement Public Foncier Auvergne – rue de Serbie à Clermont-Ferrand
- 27- Rachat de parcelles à l'Établissement Public Foncier Auvergne et revente à Clermont Auvergne Métropole – rue Lemoy à Clermont-Ferrand
- 28- Rachat de parcelles à l'Établissement Public Foncier Auvergne – secteur Crouël à Clermont-Ferrand
- 29- Acquisition amiable via un portage de l'Établissement Public Foncier Auvergne d'une maison et d'un garage situés 5 rue Haute Fontgiève- Ilot du Galet
- 30- Acquisition lot de copropriété centre commercial Fontaine du Bac

- 31- Vente immeuble par l'établissement public foncier SMAF AUVERGNE à Ophis Puy-de-Dôme
- 32- Secteur Saint-Jean " Lycée Gergovie " détermination exacte du foncier cédé à la Région
- 33- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Trémonteix- Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2019 et 2020
- 34- Déclassement domaine public et aliénation chemins ruraux sur la Commune de Clermont-Ferrand
- 35- Groupement de commandes en matière de vidéoprotection entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole
- 36- Attribution d'une subvention de fonctionnement à une association d'anciens combattants
- 37- Attribution de subventions au titre des animations commerciales 2022
- 38- Soutien à la vie étudiante et universitaire
- 39- Subventions exceptionnelles aux projets internationaux
- 40- Subventions exceptionnelles à des associations sportives
- 41- Subventions dans le cadre du soutien au développement des clubs sportifs amateurs
- 42- Adoption du Plan de gestion local Unesco "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France" pour la basilique Notre-Dame-du-Port
- 43- Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens de la Comédie de Clermont-Ferrand – Scène nationale
- 44- Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles
- 45- Soutien à des compagnies de spectacle vivant clermontoises
- 46- Soutien à la vie associative- jardins partagés
- 47- Soutien à la vie associative- subventions de fonctionnement
- 48- Soutien à la vie associative- subventions sur projet
- 49- Sous-location à INSERFAC EBE d'un local dans le cadre du projet Territoire zéro chômeur de longue durée
- 50- Mise en place du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration
- 51- Dénomination distincte du chemin de la Montagne Percée en "rue de la Montagne Percée", en limite du territoire de la ville de Clermont-Ferrand et de la commune de Chamalières
- 52- Convention relative à l'accueil d'unités d'enseignement externalisées de l'Institut des Gravouses dans les écoles publiques
- 53- Subvention de fonctionnement à l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de la Région Auvergne (ACEPP)
- 54- Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social
- 55- Subventions exceptionnelles aux associations travaillant dans le domaine social
- 56- Travaux au centre de la Fontaine du Bac- Remise gracieuse de loyer
- 57- Indemnisation des garants de la Convention citoyenne
- 58- Indemnisation des participants à la Convention citoyenne- Délibération modificative